



Usine du futur : programmes d'aides pour les entreprises industrielles en 2018

jeudi 25 janvier 2018, par [lpe](#)

Initié en Aquitaine en 2014, le programme Usine du Futur concerne les entreprises industrielles de Nouvelle-Aquitaine souhaitant mener des actions visant la performance de leur organisation, l'équipement en solutions digitales ou la gestion durable. En 2018, deux sessions de candidatures sont ouvertes (avant le 15 avril puis avant le 15 octobre). Elles concernent les entreprises de 10 à 5000 salariés qui, si elles sont retenues, seront accompagnées par la Région.

Informations, contacts et dossiers à compléter : [cliquez ici](#)

De 2014 à 2017, ce sont 400 entreprises qui ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif. 56% d'entre elles avaient moins de 50 salariés.

Après sélection, les entreprises retenues bénéficient d'un pré-diagnostic financé à 100% par la Région puis vient l'accompagnement du plan d'actions retenu pour faire progresser l'entreprise (financement partiel sur fonds publics) et le cas échéant un soutien à la mise en place de projets collaboratifs avec laboratoires de recherche, centres techniques...

Toutes les informations sur le site dédié : www.usinefutur.fr